

→ S 061 pour classé ✓

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES CHEFS DE SERVICE TENUE
LE 30 SEPTEMBRE 1985 DE 15H00 A 17H15

Président de la réunion : NDINDILYIYIMANA Augustin, Lt Col BEM, Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif

Participants :

- Monsieur MBATEYE Thomas, Directeur Général du Mouvement Coopératif
- Monsieur MUNYAMBARAGA Narcisse, Directeur Général de la Jeunesse
- Monsieur MUHATURUKUNDO Norbert, Directeur Général des Sports et Loisirs
- Monsieur BAYIGAMBA Adalbert, Directeur de la Planification, Evaluation et Inspection des Projets
- Monsieur KURAZIKUBONE Joseph, Directeur de l'Encadrement et Formation
- Monsieur NKULIKIYINKA Jean Baptiste, Directeur du Folklore et Loisirs
- Monsieur BIKINDI Simon, Chef de Division Folklore
- Monsieur NAHIMANA Alphonse, Chef de Division Assistance aux Coopératives
- Monsieur RUSANGANWA Augustin, Chef de Division Production
- Monsieur HAKIZIMANA Protais, Chef de Division Formation
- Monsieur TWAGIRAYEZU Emmanuel, Chef de Division Activités Sportives
- Madame MUKAMALIZA Marie Goretti, Chef de Bureau Courrier et Archives
- Madame MUKABIDELI Perpetue, Chef de Bureau Documentation
- Monsieur MBONEZA Gaspard, Chef de Bureau Groupement Socio-Economiques
- Monsieur MUSILIKARE Jean Népomuscène, Chef de Bureau Sports d'Equipe
- Monsieur RUTAMBUKA Claude, Chef de Bureau Statistiques
- Monsieur MAHUNGU Jean Bosco, Chef de Bureau Gestion des Crédits
- Monsieur HATEGEKIMANA Emmanuel, Chef de Bureau Gestion du Personnel
- Monsieur NSANZABAGANWA François, de la Division Planification.

Le Ministre a d'abord rappelé le but des réunions des Chefs de Service. C'est chaque fois le moment de revoir les programmes à exécuter et de faire le point sur l'avancement des activités en cours de réalisation.

Il a ensuite signalé les principaux travaux à faire au cours de ce dernier trimestre de l'exercice 1985. En se référant aux recommandations de la dernière réunion du 1er Septembre, le Ministre a insisté sur les dossiers ci-après :

- La participation de notre Département à l'Exposition que le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat organise en décembre prochain. Monsieur RUSANGANWA Augustin contactera les Responsables de l'Exposition en vue d'acquérir de l'espace suffisant pour le "STAND JEUNESSE" où seront présentés les produits des Jeunes des CERAI et des CFJ classés les meilleurs.

- La publication du "Prospectus" sur l'AIJ au RWANDA.
- Le démarrage de la ferme de GISHWATI : le Directeur Général de la Jeunesse veillera à ce que celle-ci devienne opérationnelle le plutôt possible.
- La publication de tous les rapports d'Evaluation des activités réalisées dans le cadre de l'AIJ.
- La programmation des missions à l'intérieur du pays. Les Directions Générales du Mouvement Coopératif et de la Jeunesse se limiteront au contrôle des Coopératives et à l'inspection des Centres de Formation de la Préfecture de KIGALI exclusivement; tandis que la Direction Générale des Sports et Loisirs se limitera aux missions des Commissaires des matches de football du championnat.
- Le recrutement d'instructeurs menuisiers et maçons qualifiés. Un test de maturité permettra une sélection judicieuse.
- L'élaboration du document de réflexion sur l'emploi des Jeunes à l'intention du Comité Central du MRND.
- La commande du matériel de sport à finaliser le 05 Octobre au plus tard.
- L'élaboration du Rapport Annuel 1985 : chaque division devra avoir présenté son projet de rapport avant le 20 Octobre 1985.
- L'entraînement intensif du Ballet INDANGAMIRWA en prévision du Sommet des Chefs d'Etat de la CEPGL. Le Directeur Général des Sports et Loisirs évaluera les prestations dudit ballet. Sans assurances d'amélioration de ce ballet, il pourra recourir au Ballet URUKEREREZA au besoin.
- Le contrôle d'utilisation du matériel technique accordé aux CFJ. Ce matériel ne doit pas être détourné de sa destination et sa gestion doit être saine comme tous les dossiers soumis au Ministère Public doivent être suivis de près.
- La distribution des crédits aux Groupements de RUGENDE-RUMIRABAHASHYI pour l'achat des semences sélectionnées et des engrains.
- La gestion du charroi : la rigueur et l'austérité doivent être observées dans l'utilisation des véhicules mis à notre disposition.
- La situation des comptes bancaires des CFJ à régler le plutôt possible.
- La mise en fonctionnement d'un biogaz à GACULIRO ou à MAYANGE, condition sine qua non pour en construire d'autres.
- La formation des Encadreurs Préfectoraux de la Jeunesse et des Coopératives à reporter. Auparavant, il faudra demander au Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle de nous recruter des agents capables d'assumer les responsabilités d'un Encadreur Préfectoral et organiser, avant leur entrée en fonction, des stages de formation dans tous les services du Département.

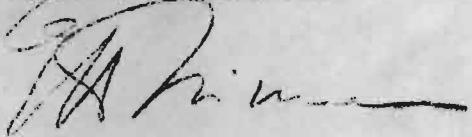
En marge de la réunion, Monsieur KURAZIKUBONE Joseph, qui avait représenté le Comité de notre Cellule dans la réunion des Responsables de l'UMUGANDA, a fait part aux Chefs de service des principales recommandations du Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal. Chaque militant doit être ponctuel et assidu à l'UMUGANDA et chaque Chef de service doit prêcher par le bon exemple. A la question d'équiper notre Cellule d'outils de travail, le Ministre a autorisé au Gestionnaire des Crédits de passer une commande de 30 pics à la Coopérative des Forgerons de GISHAMVU (COFOGI).

Le Ministre a conclu en demandant à tous les Chefs de service de faire travailler les agents sous leurs ordres et à faire montre de persévérance au travail.

Fait à Kigali, le 08 Octobre 1985

Le Rapporteur :

HATEGEKIMANA Emmanuel



Le Président de la réunion:

NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM
Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

